

L'ÉCHO SABATIN



Bulletin municipal d'information / MAI 2023 / N° 13

INFOS PRATIQUES

Mairie de Saint-Benoist

21 RD 660 – 10160 SAINT-BENOIST-SUR-VANNE

Tél. : 03.25.40.85.34

stbenoistsurvanne@gmail.com

Ouverture du Secrétariat :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30-12h00 / 13h30-17h30

Site internet de la Mairie :

saintbenoistsurvanne.jimdo.com

Point lecture :

ouvert à tous, le jeudi :
14h-17h30 (nouveaux horaires)

Communauté de communes du Pays d'Othe

27 Avenue Tricoche Maillard –
Aix-en-Othe – 10160 AIX-
VILLEMAUR-PÂLIS

Tél. : 03.25.46.70.63

cdcpoa@wanadoo.fr

Ouverture de la déchèterie :

(du mardi au samedi)

8h30-12h / 13h30-17h30

► Située à Aix-en-Othe, Chemin du
Four, sur la Route de Villemoiron.

Tél. direct : 03.25.81.18.39.

Gendarmerie nationale

Brigade d'Aix-Villemaur-Pâlis :

03.25.46.70.14

Brigade d'Estissac : 03.25.40.40.11

En cas d'urgence : 17 ou 112

LE MOT DE M. LE MAIRE

Cette année, le conseil municipal a fait le choix de ne pas modifier les taux d'imposition communaux pour l'année 2023. En revanche, la Communauté de communes a augmenté tous les taux afin de pouvoir équilibrer le budget. La taxe TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) n'a pas bougé.

TAXES	TAUX 2022	TAUX PROPORTIONNELS
Taxe Foncière Bâtie	3.28%	4.47%
Taxe Foncière Non Bâtie	3.70%	5.04%
Taxe Habitation	3.90%	5.31%
CFE	3.03%	4.13%

Les travaux de la chapelle avancent, le permis de construire phase 1 a été déposé.

Cette année ou bien l'année prochaine l'éclairage public passera aux leds en fonction de l'avancement des dossiers du SDEA (Syndicat départemental d'énergie de l'Aube).

Pour information :

La RD 660 entre Saint-Benoist et Vulaines va être refaite, soit avant les vacances, soit au retour des vacances d'été.

Lorsqu'il pleut, il faut retourner les sacs jaunes de tri. Le carton ne doit pas être mouillé sinon il ne peut plus être recyclé.

Comme tous les ans, les aboiements de chiens génèrent des tensions. Je vous rappelle que le bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme sont réprimés selon les articles 1337-7 et 1337-8 du code de la santé publique (amende de catégorie 3 de 68 euros).

Les canons effaroucheur d'oiseaux sont réprimés (bruit) selon l'article 9 de la section 4 de l'arrêté préfectoral 08-2432 du 22 juillet 2008.

Arrêté municipal concernant le bruit de voisinage (2018/04) :

Lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30

Le samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Besoin d'infos pratiques ? Être alerté ou signaler un incident ? Des démarches à effectuer ?



À la suite de signalements de prolifération anormale de rongeurs dans certaines parties de la commune, la mairie rappelle les obligations des habitants dans la lutte contre ces animaux nuisibles à la santé humaine, en application des articles 23.1, 119 et 120 du règlement sanitaire départemental. Selon les articles de cet arrêté préfectoral, tout occupant d'un logement et de ses dépendances doit lutter contre l'implantation des rongeurs dès que leur présence est constatée, aussi bien par piégeage que par empoisonnement. Les occupants doivent également veiller à ne pas entreposer sur leurs terrains, leurs dépendances ou leurs logements, toute accumulation inutile d'objets divers et variés, qui pourrait servir de refuge aux rongeurs. De même, il est demandé aux propriétaires d'animaux domestiques (poules, chats...) de ne pas donner de nourriture en excès à leurs animaux à l'extérieur, qui serait susceptible d'attirer également les rongeurs. De la même façon, il est interdit de nourrir des animaux errants (pigeons, chats...). Si l'administration constate de tels manquements, un PV de 3^e classe, soit 450 euros au maximum, sera susceptible d'être dressé à l'encontre du contrevenant. En cas d'infestation liée à la présence d'accumulation anormale d'objets ou de déchets chez un particulier qui n'y mettrait pas fin, un nettoyage et une dératisation d'office aux frais de l'occupant sera également susceptible d'être effectuée.

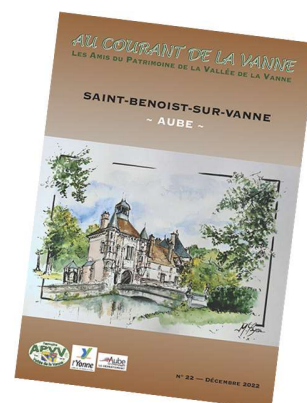
La Mairie remercie chacun des administrés pour leur civisme.

Laurent L'ETROP

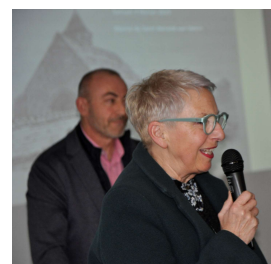
VIE DE LA COMMUNE

Présentation du Bulletin de l'APVV

Le 4 février dernier avait lieu, à la salle des fêtes de notre commune, la présentation du Bulletin n°22 que l'association des *Amis du Patrimoine de la Vallée de la Vanne* a entièrement consacré à Saint-Benoist. Les membres de l'association ont tenu leur assemblée générale dans la matinée puis ils ont convié les Sabatins et les personnes intéressées à la présentation de cette étude à la salle des fêtes à partir de 15h. Différents intervenants se sont succédé au cours de cet après-midi culturel, notamment Alban Lapointe qui a passionné son auditoire en s'intéressant à la chapelle Saint-Gengoult de Courmononcle, ou Jean-Michel Besancenot, membre de l'association, qui proposait une présentation générale sur l'agriculture à Saint-Benoist. Le tout en présence des deux sénatrices du département, à savoir Mmes Paoli-Gagin et Perrot.



Pour rappel, le bulletin consacré à l'histoire de notre village est constitué de près de 200 pages et est disponible en mairie, dans les maisons de presse de la région ou consultable au point lecture.



Théâtre

À la fin de la semaine suivante, le dimanche 12 février, à l'initiative de l'association *Sab'Anim*, notre commune accueillait à la salle des fêtes la troupe théâtrale *Comé 10*, originaire de La Chapelle-Saint-Luc, que les Sabatins connaissent bien. Le groupe présentait alors sa nouvelle pièce intitulée « Oscar » à un public toujours aussi nombreux et enthousiaste.



Directeur de la publication L'ÉCHO SABATIN : Laurent L'Etrop – **Comité de rédaction :** Jean-Paul et Marie-France Carré, Alexandra Champenois, Claire Jeannin, Margaux Jourd'heuil, Maryline Moreau, Alexandre Richer, Jean-Paul Richer, Cristelle Simon – **Crédits photos :** Jean-Michel Besancenot, Marie-France Carré, Claire Jeannin, Maryline Moreau, Céline Richer, Cristelle Simon – **Mise en page :** Alexandre Richer – Impression et distribution par les soins de la Municipalité. – *Ne pas jeter sur la voie publique.*

LA DILIGENCE DES SAVEURS

Depuis le 6 avril dernier, chaque jeudi matin, Sabine et Sébastien sont présents dans la cour de la mairie de 8h30 à 10h30 pour vous proposer des plats traiteurs faits maison, diverses viandes et charcuteries, des poulets rôtis, du jambon cuit au feu de bois accompagné de sa sauce chablisienne...

Dans leur *Diligence des saveurs*, vous trouverez aussi du pain (baguettes, traditions, viennoiseries, pâtisseries sur commande). Sur demande, un service épicerie est possible, avec livraison à domicile.

N'hésitez pas à aller à leur rencontre ; ils se feront un plaisir de vous accueillir.



La Chasse aux Œufs

Le 10 avril, les petits Sabatins ont été invités à une Chasse aux Œufs organisée par l'association *Sab'Anim*.



Le fleurissement de la commune

La belle saison revient. Les massifs, jardins et fenêtres vont à nouveau se parer de couleurs variées et chatoyantes.

Cette année, le jury régional des villes et villages fleuris viendra évaluer le travail effectué dans notre commune. Le fleurissement, la présence de vivaces, arbres et arbustes sont pris en considération. Le travail réalisé en faveur de la préservation de la biodiversité, des ressources en eau, l'entretien du mobilier urbain, la communication, l'implication des particuliers sont des éléments importants qui interviennent dans l'appréciation globale de ce que l'on appelle le « fleurissement ».

Les employés communaux travaillent à la bonne tenue de nos massifs et espaces verts. Merci de les aider en veillant à l'entretien de vos bordures de trottoirs et pas de portes.

Les particuliers vont bientôt pouvoir s'inscrire au concours départemental des maisons fleuries pour une visite en juin. N'hésitez pas à vous inscrire ! L'année passée tous les candidats ont été récompensés. Renseignez-vous en mairie, la date limite d'inscription est fixée au 5 juin.

Voici quelques conseils donnés par le jury du Comité de fleurissement Othe et Armance. Mettez des vivaces et arbustes dans vos massifs, ne tondez pas trop ras votre pelouse (préservation de la biodiversité oblige) ; une allée trop propre est probablement signe d'utilisation de désherbant. Vos plantes ne sont pas en pleines fleurs au moment du possible passage du jury, ne vous alarmez pas, les experts noteront la présence de boutons floraux, la composition et l'entretien de vos massifs.

Merci à tous de garder notre village propre et accueillant.

Communiqué personnel

PROJET CRÉATION SALLE DE RÉCEPTION À SAINT-BENOIST-SUR-VANNE : VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Margaux Jourd'heuil et Julien Crosier, qui habitent au 14 rue de l'Eglise, ont un projet de création de salle de réception dans leur grange afin d'accueillir les événements, de particuliers et professionnels.

Le couple souhaite réaliser des travaux de rénovation, d'extension de leur grange tout en préservant son charme authentique et champêtre. Ils prévoient également que la salle soit conforme aux normes des établissements recevant du public (ERP), totalement insonorisée, équipée d'un limiteur de sons et d'un parking indépendant sur leur propriété.

Margaux et Julien voudraient connaître votre opinion sur leur projet car votre avis est important. Ils ont mis en place un sondage (*voir coupon à découper ci-dessous*) que vous avez déjà dû recevoir dans votre boîte aux lettres.

Merci de les aider en leur faisant part de vos retours sur ce projet de salle de réception dans notre village.

SONDAGE

CRÉATION SALLE DE RÉCEPTION À SAINT-BENOIST

À retourner au plus tard le 19 mai 2023

Êtes-vous pour ou contre ce projet de création de salle de réception ?

- Pour
- Contre
- Sans avis

Si vous êtes contre, merci de préciser les raisons ci-dessous :

.....
.....
.....
.....

ÉTAT-CIVIL

Décès

Mme Micheline SIMONNET est décédée le mardi 4 avril, à l'âge de 92 ans. Ses obsèques se sont déroulées le vendredi 7 avril en l'église de Saint-Benoist. Elle repose à présent au cimetière de communal.

La Municipalité adresse ses sincères condoléances à la famille.

Le Point-lecture : quelques infos

Le jeudi, de 14h à 17h30, Marie-Laure et Maryline vous accueillent au point lecture situé à côté de la salle des fêtes.

L'inscription est gratuite.

En dehors d'un fonds local constitué de livres pour adultes et enfants, le point lecture se voit doté tous les 6 mois d'un nouveau stock de livres prêtés par la Médiathèque Départementale de l'Aube.

Il est possible de faire des demandes spécifiques de livres : des livres à gros caractères pour une lecture plus aisée, des livres audios, des CD, des DVD. La plupart du temps, ces demandes seront satisfaites dans les 15 jours.

Vous ne pouvez pas vous déplacer ! Laissez vos coordonnées au 03 25 40 85 34. Nous vous recontacterons pour prendre en compte vos demandes et y répondre au mieux.

La lecture n'est pas votre passe-temps favori, rien ne vous empêche de venir au point lecture qui est avant tout un lieu de rencontres, d'échanges. Pourquoi ne viendriez-vous pas parler de vos hobbies, les partager ? Nous sommes prêtes à répondre à toutes les questions que vous pourriez vous poser et sommes à votre écoute pour faire évoluer le point lecture, le rendre plus dynamique.

Un petit service est mis en place désormais : **vous pouvez retirer les sacs jaunes de tri au point lecture aux heures d'ouverture habituelles.**

Au plaisir de vous accueillir bientôt.



PENDANT CE TEMPS, À L'ÉCOLE...

Classe dehors

Depuis plusieurs semaines, les élèves de la maternelle du groupement scolaire de la Vanne se donnent rendez-vous chaque jeudi matin pour faire classe dehors. À proximité de l'école, les petits explorateurs apprennent à travailler en équipe dans la nature, aidés des enseignantes, de l'ATSEM et des parents volontaires pour animer cette matinée.

Les apprentissages vont bon train et tous prennent plaisir à travailler différemment. L'objectif est d'apprendre hors des murs et du cadre de la classe pour développer le lien de chaque enfant avec l'espace extérieur. On collecte, on classe, on dessine, on échange ensemble.



Différents challenges sont proposés et conduisent les enfants à chercher des solutions ensemble. Les jeunes élèves profitent également de temps de jeux et d'activités physiques grâce aux infrastructures présentes aux abords de l'école.

Animation 'Graine'

Avant de partir en vacances, les élèves de moyenne et grande sections du groupement scolaire de la Vanne ont reçu la visite de Clémence, animatrice au CIEOA (Centre d'initiation à l'environnement d'Othe et d'Armanche). À partir d'ateliers en petits groupes, les enfants ont approfondi leurs connaissances autour de la graine, de son rôle, et de ses besoins.

Au programme en classe, observation et tri de graines en fonction de leur taille, de leur forme, jeu d'association entre les graines et les légumes qu'elles vont permettre de produire et observation à la loupe de ce que contient une graine sur le point de germer.

Après ce temps d'exploration en classe, les enfants ont découvert avec Clémence une petite histoire mimée puis ils ont pu réaliser leurs semis de radis, haricots et fleurs. Ils poursuivront les activités au jardin pédagogique de l'école au fil des semaines pour suivre l'évolution du cycle des végétaux.

Deux nouvelles interventions sont déjà programmées pour découvrir le rôle de la fleur, des pollinisateurs et des fruits.



Sortie 'Vitrail'

Le mardi 21 mars, les enfants des classes de CE1/CE2 et CM1/CM2, élèves de Mme Lalanne et de Mme Loga, ont effectués une sortie à Troyes, sur le thème du 'Vitrail'.

Voyage à Thizy

Du 3 au 7 avril, les élèves de la classe de Mme Simon se sont rendus dans l'Yonne, à Thizy, dans une ferme pédagogique. Au programme : activités à la ferme ; fabrication du pain ; pansage des poneys ; fabrication de cabanes ; immersion dans la nature avec, entre autres, la découverte du monde des abeilles.



